



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Stratégies filières à l'horizon 2025

Filières porcine et avicole

CS viandes blanches – 18 juin 2015

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



Plan

I. Contexte

II. Analyse menée par la DGPE

III. Actions pour lesquelles l'intervention de l'État est sollicitée

IV. Suites à donner



I. Contexte

- « Stratégies filières 2025 » élaborées fin 2013
- Plans d'actions 2015-2017 présentés en CS Viandes blanches en février 2015
- Objectif : retour global lors du Conseil d'administration de FranceAgriMer de juillet 2015



II. Analyse (1/4)

Ce qui a été fait depuis :

- Consultation de l'ensemble des administrations concernées (en cours)
- Comparaison des différentes stratégies, selon une grille de lecture commune
- Examen des actions impliquant les pouvoirs publics



II. Analyse (2/4)

Stratégies articulées autour de :

- Facteurs de compétitivité portant sur les coûts de production au niveau des exploitations agricoles ou des entreprises d'aval (optimisation des systèmes de production, investissement, réglementation)
- Facteurs de compétitivité « hors-coûts de production » (recherche et développement, innovation notamment)
- Place spécifique consacrée à l'export
- Questions de gouvernance et d'acceptabilité sociale

=> cette grille de lecture commune contribue à analyser les forces et faiblesses du plan d'actions



III. Analyse (3/4)

- **Filière porcine**

- Compétitivité : 3 blocs d'actions principaux :

- * La **compétitivité-coût** des entreprises agricoles et d'abattage - découpe est la priorité affichée du plan d'actions

- * relations commerciales } compétitivité

- * gestion des risques économiques } hors-coûts

- Compétitivité hors-coûts : une seule action concerne la R&D et l'innovation, une seule action concerne le potentiel humain

- Export et gouvernance et acceptabilité sociale sont peu développés, de même que les enjeux liés aux zones à faible densité



III. Analyse (4/4)

- **Filière volaille**

- Les principales actions portent sur la recherche de compétitivité en termes de « coûts de production » (à l'amont comme à l'aval) : contexte de reconquête du marché intérieur
- Un certain nombre d'actions envisagées dépendent du succès de la création de l'interprofession

- **Filière œufs**

- Les actions sont concentrées sur la maîtrise de la production via une meilleure connaissance de la production et une plus grande transparence des marchés : contexte de désordre sur le marché œuf suite à la mise aux normes en 2012
- Peu d'actions sont concentrées sur la recherche de facteurs de compétitivité (« coûts » ou « hors-coûts de production »)



III. Actions pour lesquelles l'intervention de l'État est sollicitée – filière porcine (1/3)

Axe 1 : moderniser les systèmes d'élevage

- Mobiliser les financements du PCAE : en cours
- Mise en place du régime Enregistrement ICPE : bilan 2014 en cours

Axe 2 : Adapter l'outil industriel abattage - découpe

- Mobiliser le P3A Abattoirs : en cours



III. Actions pour lesquelles l'intervention de l'État est sollicitée – filière porcine (2/3)

Axe 3 : Vivre avec la volatilité du prix des matières premières

- Indicateur de suivi des pièces pour la charcuterie : fait (reste à dématérialiser la transmission)
- Cotation des pièces de découpe
- Dispositifs de lissage et de contractualisation entre OS, FAB et éleveurs : création du comité céréales, élevage, nutrition animale
- Loi sur la consommation : clause de renégociation
- Relations filière – distribution : identifier les leviers d'actions (étude toutes filières), développer les contrats



III. Actions pour lesquelles l'intervention de l'État est sollicitée – filière porcine (3/3)

Axe 5 : Pérenniser une filière attractive pour les éleveurs et reconnue par la société

- Structurer l'offre face à la demande actuelle et future : veille concurrentielle internationale
- Faciliter le renouvellement des compétences et des entreprises
- Dialogue inter-filières Céréales / Elevage : création du comité céréales, élevage, nutrition animale



III. Actions pour lesquelles l'intervention de l'État est sollicitée – volaille de chair (1/4)

Moderniser les systèmes d'élevage

- Soutenir les investissements en élevage : mobilisation du PCAE
- Adapter la réglementation :
 - Relever le seuil d'autorisation ICPE au niveau de la réglementation UE : en cours
 - Réduire les délais d'instruction ICPE : expérimentation en cours
 - Actualiser les références réglementaires et leur implication : en cours



III. Actions pour lesquelles l'intervention de l'Etat est sollicitée – volaille de chair (2/4)

Accompagner la stratégie industrielle

- Aider les entreprises de l'aval à investir : plan abattoir, PIA, CICE, pacte de responsabilité, sur-amortissement
- Soutien à la modernisation des schémas de production en lien avec l'aval (génétique, alimentation et conduite d'élevage) : études, PIA

Un aval intégré dans la dynamique de filière

- Mise en œuvre de la loi de consommation : clause de renégociation



III. Actions pour lesquelles l'intervention de l'État est sollicitée – volaille de chair (3/4)

Consolider la filière française et sa gouvernance

- Accompagnement dans la création de l'interprofession
- Soutien dans l'analyse de marché : établissement d'un tableau de bord de la production et des débouchés, mise en œuvre d'une veille internationale
- Accompagnement dans l'utilisation des nouvelles possibilités de financement européen pour des actions de promotion





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

III. Actions pour lesquelles l'intervention de l'État est sollicitée – volaille de chair (4/4)

Développer l'attractivité et la durabilité de la filière

- Appui dans la réflexion sur la complémentarité céréales élevage dans les exploitations et entre exploitations : création d'un comité céréales, élevage, nutrition animale
- Soutien à des programmes de recherche et de développement : sécurité sanitaire, bien-être, environnement



III. Actions pour lesquelles l'intervention de l'État est sollicitée – œufs (1/2)

Améliorer la connaissance de la filière

- Amélioration du modèle SSP de prévision : réalisé
- Soutien à la création d'une BD avicole : en cours
- Mise en place d'un dispositif de collecte de références
- Création de cotations pour améliorer la connaissance du marché : travaux en cours

Améliorer le fonctionnement de la filière

- Expertise juridique (renforcement de la structuration de la filière - AOP)



III. Actions pour lesquelles l'intervention de l'État est sollicitée – œufs (2/2)

Renforcer les débouchés

- Mise en place d'outils de suivi de la consommation (notamment en RHD), veille économique
- Accompagnement dans l'utilisation des nouvelles possibilités de financement européen pour des actions de promotion
- Appui à l'exportation et vigilance dans les accords de libre-échange
- Soutien à des actions de recherche et développement



IV. Suites à donner

- Des actions pilotées et à conduire par la profession, les interprofessions, les instituts techniques
- Des actions pour lesquelles l'État se positionne comme pilote ou comme participant
- Un suivi à assurer par le CS sur la base d'indicateurs de suivi et de résultats qui seront à préciser et à valider

